

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr:

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

L'entreprise ou le professionnel indépendant qui réalise de manière habituelle des opérations économiques payantes au sein de l'Union européenne est assujetti à la TVA. Cette taxe est directement facturée aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent. C'est aux professionnels de la collecter sur ces opérations imposables et de la déclarer.

Taux applicables

[Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé](#)

[Taux de TVA sur les produits alimentaires et les boissons](#)

[Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement](#)

[Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie](#)

[Taux de TVA dans le secteur des loisirs \(culture, sport, etc.\)](#)

[Taux de TVA dans les secteurs des arts et de la presse](#)

[Taux de TVA dans le secteur agricole](#)

[Taux de TVA dans le secteur des énergies et des déchets](#)

[Taux de TVA applicables à la formation et à l'enseignement](#)

[Vente en détaxe aux touristes](#)

Déclaration de la TVA

[Déclarer et payer la TVA](#)

[Création et dissolution d'un groupe TVA](#)

[Franchise en base de TVA](#)

[Déduction de la TVA sur les achats professionnels](#)

[Autoliquidation de la TVA en cas de sous-traitance dans le BTP](#)

Commerce international et TVA

[TVA applicable aux échanges de biens dans l'Union européenne](#)

[TVA applicable aux échanges de prestations de services dans l'Union européenne](#)

[Numéro de TVA intracommunautaire](#)

[Remboursement de la TVA intracommunautaire](#)

[Importations et exportations \(hors Union européenne\) : règles en matière de TVA](#)

Questions – Réponses

- [Quelles sont les taxes et contributions à payer avec la TVA ?](#)
- [Quels sont les taux de TVA applicables aux services à la personne ?](#)
- [Comment calculer un prix hors taxes à partir d'un prix toutes taxes comprises ?](#)
- [Quelles sont les dates d'exigibilité en matière de TVA ?](#)
- [La vente d'un bien immobilier est-elle soumise à la TVA immobilière ?](#)
- [TVA : qu'est-ce-que le régime simplifié de l'agriculture ?](#)

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- [Remplir mes obligations auprès des impôts : comment éviter les erreurs ?](#)
Source : Oups.gouv.fr
- [L'essentiel sur la TVA](#)
Source : Ministère chargé des finances
- [Remboursement de crédit de TVA](#)
Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?

- [Service des impôts des entreprises \(SIE\)](#)
- [Direction générale des douanes de droits indirects \(DGDDI\)](#)

Services en ligne

- [Calculateur de prix hors taxe \(HT\) ou toutes taxes comprises \(TTC\)](#)
Téléservice
- [Remboursement forfaitaire aux exploitants agricoles non imposés à la TVA au titre de l'année 2024](#)
Formulaire
- [Déclaration spéciale d'achèvement d'un immeuble valant déclaration provisoire de livraison à soi-même](#)
Formulaire
- [Document d'accompagnement en cas de déclaration verbale pour l'admission temporaire](#)
Formulaire



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00